

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Organisation Internationale pour les Migrations

100^{ème} Session du Conseil
(5-7 Décembre 2011)

**Déclaration de S.E Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent
Genève**

Monsieur le Président,

Permettez-moi de féliciter le Directeur Général de l'OIM et l'ensemble de son personnel à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Organisation et de rendre un vibrant hommage aux efforts et à l'action qu'ils déploient au service des migrants du monde.

Plus qu'une simple commémoration d'anniversaire, cet événement est l'opportunité de faire le bilan de 60 ans de mission de l'OIM et procéder à une analyse sereine et profonde de l'évolution de l'Organisation durant les six décennies de son existence et ^{enfin} tirer les enseignements qui s'imposent.

Cette occasion nous offre, également, l'opportunité d'approfondir la réflexion sur le parcours de l'organisation et les actions entreprises, jusqu'à présent, ainsi que le long chemin qui lui reste à parcourir.

Monsieur le Président,

Cette commémoration coïncide avec le 100^{ème} Conseil de l'Organisation qui se tient dans un contexte international particulièrement difficile, marqué par les séquelles de la crise économique et financière internationale et par des catastrophes naturelles et événements politiques et sociaux majeurs qui secouent plusieurs régions du monde et qui ont eu des répercussions indéniables sur les mouvements des populations gonflant ainsi les rangs des migrants et déplacés.

De par son ampleur et sa complexité, la migration est devenue un phénomène planétaire qui nécessite une approche novatrice, globale et équilibrée basée sur le dialogue, la concertation et la coopération ^{et la solidarité} de tous les acteurs concernés.

Monsieur le Président,

Le Maroc estime que les réponses aux défis migratoires contemporains devraient contribuer à mettre en porte à faux les réflexes de repli identitaire, à lutter contre les comportements xénophobes et à valoriser l'apport bénéfique de la migration et le potentiel positif qu'elle recèle pour l'économie mondiale et pour le rapprochement entre les peuples et civilisations du monde.

Dans ce contexte, le Maroc considère que l'OIM demeure le principal acteur de la scène migratoire mondiale et une composante essentielle de la gouvernance de cette problématique. De ce fait, l'Organisation est appelée à assumer pleinement sa responsabilité et ^à jouer le rôle que lui impose son statut de chef de file de la scène migratoire internationale afin de s'adapter aux mutations et transformation rapides qui marquent la scène migratoire mondiale.

Monsieur le Président,

Le Maroc, qui a de tout temps été un pays ouvert à la migration, est parfaitement conscient des exigences que lui impose sa situation géographique et son triple statut de pays d'origine de transit et de destination.

Il est également conscient de l'importance de la contribution de sa diaspora qui constitue 12% de sa population (soit plus de 4 millions ressortissants) et du potentiel qu'il représente pour son économie.

C'est dans ce contexte qu'il s'est doté, depuis longtemps, d'une feuille de route pour sa politique et a pris un ensemble de mesures institutionnelles et juridiques pour sa mise en œuvre.

Cette politique vient d'être consolidée par les dispositions de la nouvelle constitution, adoptée par référendum, le 1^{er} juillet 2011, qui traduit l'engagement irréversible du Maroc pour la consolidation de l'Etat de droit et le renforcement des différents aspects des droits de l'homme.

Les droits des migrants y sont fortement présents et un intérêt particulier est accordé aux Marocains Résident à l'Etranger en vue de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté et de participer activement à la vie politique, sociale et culturelle du ~~Maroc~~ *royaume*.

La création d'un Ministère spécifiquement dédié à la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger a couronné la construction de l'édifice institutionnel du pays qui comprend autres entités dont notamment :

- le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME), créé en 2007, entre autres, pour assurer des fonctions de veille et de prospective sur les problématiques migratoires et contribuer au développement des relations entre le Maroc et les gouvernements et sociétés des pays de résidence de ses ressortissants.
- la « Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger » qui veille au maintien et au renforcement des liens que les MRE entretiennent avec leur pays,

En outre, le Maroc s'est doté d'un nouveau cadre juridique et institutionnel conforme aux standards internationaux régissant l'entrée, le séjour et la condition civile et professionnelle des étrangers au Maroc.

Au niveau international, l'approche du Maroc en matière migratoire procède d'un ensemble de principes fondamentaux préconisant un traitement équilibré et humain de la migration et favorisant l'optimisation du potentiel positif de la mobilité humaine et la minimisation de ses effets négatifs.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que le Maroc a été parmi les premiers initiateurs et signataires de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Il a joué un rôle déterminant dans le lancement du processus de Rabat, en abritant, en 2006, la première Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et développement, qui a réussi à réunir, pour la première fois, autour de la même table les pays d'origine, de destination et de transit appartenant aux continents africain et européen.

Cette initiative, a, en effet, jeté les jalons de coopération et de concertation entre les continents africain et européen et se confirme, dans le domaine de la migration, en tant que l'un des processus régionaux de consultation les plus réguliers et des plus pertinents et dont le troisième round vient d'avoir lieu, au mois de novembre dernier, à Dakar au Sénégal.

En outre, le Maroc contribue activement et de manière régulière aux débats et aux discussions sur la migration dans le cadre de tous les processus internationaux et régionaux et des principaux cadres de dialogue dans le pourtour de la méditerranée.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je voudrai reprendre une citation du message adressé, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, aux participants au 33ème Festival culturel International d'Asilah en mois de juillet de cette année, dans lequel Sa Majesté *le Roi* souligne:

"Notre conception de l'émigration, en tant que phénomène profondément ancré dans l'histoire, part du principe qu'elle répond à une exigence vitale et à un impératif cognitif, économique et culturel, dicté par l'aspiration au changement et à l'épanouissement qui anime tout être humain", et Sa Majesté / d'ajouter que l'émigration doit être perçue/comme:

et je cite,

"un facteur efficient de convergence et de brassage des cultures et des civilisations humaines. Elle constitue, de surcroît, un puissant ingrédient de la coexistence des humains et du rapprochement des peuples."

Fin de citation.

Je vous remercie Monsieur le Président.